

MINISTERE DES MINES

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

-----  
SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



Initiative pour la Transparence  
des Industries Extractives  
Mali

**RAPPORT DE LA CAMPAGNE DE DISSEMINATION DU  
RAPPORT ITIE 2023**

**DU 08 AU 14 DECEMBRE 2024 DANS CERTAINES  
REGIONS ,CERCLES ET COMMUNES DU MALI**

**DECEMBRE 2024**

## **INTRODUCTION :**

### **1. Contexte et justification :**

Le Mali a adhéré à l' Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives et s'est engagé à mettre en œuvre les exigences de cette initiative .

Parmi ces exigences figurent la publication et la dissémination des rapports ITIE afin d'instaurer un débat public sur la gestion de l'exploitation des ressources extractives du pays .

Ainsi le Groupe Multipartites des pays mettant en œuvre le processus ITIE doivent s'assurer que le Rapport ITIE est compréhensible, activement promu, accessible au public et qu'il contribue au débat public. (Exigence 7.1 débat public ; exigence 7.2 accessibilité des données et données ouvertes.

C'est dans ce contexte que le groupe multipartite du Mali dénommé Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali a organisé une campagne de dissémination du Rapport ITIE 2022 dans certaines régions, cercles et communes du pays afin de partager avec ces populations les enseignements et recommandations tirés de ces rapports sur la gestion du secteur extractif du Mali.

Ces activités de disséminations permettent de mettre à la disposition du public des données fiables sur le secteur extractif, faciliter la compréhension du rapport ITIE, d'échanger et de débattre sur leur contenu et diffuser de façon large ce rapport ITIE.

Les équipes de mission avaient des itinéraires suivants :

Région de Kayes : équipe N°1 (villes de Kayes, Sadiola et Yatéla) ;

équipe N°2 (villes de Keniéba, Sitakili et Djidian) ;

Région de Koulikoro : équipe N°3 (villes de Koulikoro, Siby et Kangaba).

Région de Sikasso : équipe N°4 (villes de Sikasso, Kadiolo et Fourou) ;

Région de Bougouni : équipe N°5 (villes de *Bougouni, Yanfolila, Kalana, Sanso*) ;

Région de Ségaou – Koutiala et Dioila : équipe N°6 (ville de Koutiala, de Ségaou, et de Dioila)

### **2. OBJECTIF DE LA MISSION**

La mission de dissémination a pour objectif principal de partager le contenu, les enseignements et les recommandations de ce rapport avec tous les citoyens de notre pays afin de contribuer aux débats publics visant à améliorer la gouvernance du secteur extractif au Mali.

### **3. MÉTHODOLOGIE/ DÉROULEMENT DES TRAVAUX**

La méthodologie a consisté à organiser un atelier débat autour de la synthèse du rapport ITIE 2023.

Les délégations avaient le même message et le même programme sur tous les axes durant la mission.

Les équipes étaient composées d'un représentant par collège (Collège de Société Civile, Collège des Entreprises Extractives et Collège de l'Administration Publique) et un représentant du Secrétariat Permanent. Dans les régions de Kayes et Sikasso, les équipes de dissémination ont été appuyé par un représentant des Directions régionales de la Géologie et des Mines de Kayes et Sikasso.

A chaque étape, les équipes avaient comme agenda le programme suivant :

- Discours d'ouverture de l'atelier par les autorités compétentes (Préfet ou Maire ou leurs représentants dans la localité)
- Présentation de la synthèse du rapport ITIE 2023 par la délégation ;
- Débat (Questions/Réponses) entre les participants et la délégation Comité de Pilotage ;
- Recueil des recommandations de l'atelier.

#### **4. CEREMONIES D'OUVERTURE DES ATELIERS :**

Les cérémonies d'ouverture des ateliers ont été présidées par les autorités administratives et politiques de chaque localité visitée :

Dans les discours, les intervenants ont situé l'atelier dans son contexte en rappelant que le Mali est en phase avec la Norme ITIE dans la production et la diffusion des rapports ITIE. A ce jour, le Mali a publié seize (16) rapports ITIE depuis son adhésion à la Norme ITIE.

Les présidents de séance ont invité les participants à s'approprier de ce rapport et à restituer leurs contenus à leur base respective.

#### **5. PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES RAPPORTS ITIE-MALI 2023 :**

La synthèse a été présentée par les délégations en raison de complémentarité. La traduction de la synthèse en langue locale a été assurée dans chaque localité par la mission de dissémination.

Cette présentation a porté sur trois (3) points essentiels :

- Informations contextuelles du secteur extractif ;
- Périmètre du Rapport et Résultats des travaux de conciliation ;
- Constats et recommandations du rapport ITIE 2023.

#### **6. DEBAT (QUESTIONS/REPONSES)**

A la présentation de la synthèse du rapport ITIE-Mali 2022 par les membres des délégations, les débats (questions/réponses) ont été ouverts en fin de journées. Après chaque présentation dans les Dix Neuf (19) localités la parole a été donnée aux participants pour des questions de compréhension, de contributions et de préoccupations auxquelles des réponses ont été fournies par les missionnaires.

Les débats ont porté sur :

- la constance de la production artisanale depuis des années ;
- les écarts des paiements ;
- la base du calcul de la patente par les sociétés ;
- le mécanisme de contrôle de la production minière industrielle.

- mettre des mécanismes de suivi pour la bonne gestion des patentes des communes ;
- l'affectation d'un agent de l'Etat (fonctionnaire) dans toutes les mines pour le suivi de la production des ressources minérales afin de connaître les quantités réelles produites par les sociétés ;
- communiquer dans les rapports ITIE la quantité des autres produits dérivés après raffinage ;
- imposer aux sociétés minières le respect des règles environnementales pour la santé des populations ;
- mettre des mécanismes de contrôle pour découvrir les propriétaires réels des industries extractives ;
- la péréquation de la répartition des revenus tirés de l'exploitation de ressources minières entre les circonscriptions administratives du pays ;
- la valorisation des sous-produits de l'or ;
- la réalisation des infrastructures de transport dans les zones minières ;
- les potentialités des gisements des carrières dans la Région de Kayes ;
- l'employabilité des jeunes dans le secteur minier ;
- les dispositions à prendre pour le raffinage de l'or au Mali, qui pourrait contribuer à une meilleure valorisation des sous-produits ;
- l'incompréhension des écarts élevés qui reviennent chaque année ;
- la contestation des montants des patentés déclarées par les collectivités ;
- la nécessité de sanctionner les entreprises extractives à fournir les informations demandées ;
- aux transferts infranationaux ;
- aux paiements volontaires ;
- l'environnement ;
- aux causes de l'absence d'activités extractives dans la région de Ségou ;
- la pratique de l'orpailage au nord,
- la société pétrolière présente dans le rapport ;
- périmètre de conciliation ;
- la participation des nationaux dans le secteur ;
- au manque développement des zones minières
- la nécessité du suivi et de la mise en œuvre les recommandations antérieures ;
- qu'est-ce que l'ITIE ;
- explication des transferts infranationaux ;
- quelle importance la dissémination du rapport ITIE 2023 peut-elle avoir pour Koutiala qui n'est pas pour autant une zone minière ;
- clé de répartition de la patente entre les collectivités ;
- mesure pour atténuer la dégradation de l'environnement par l'orpailage ;
- réforme en cours dans le secteur extractif ;
- explication par rapport aux arrestations de certains dirigeants dans certaines mines d'or en exploitation.

A toutes ces préoccupations, des réponses ont été données par l'équipe de dissémination, mais aussi des contributions des participants ont été importantes.

## **8. RECOMMENDATIONS GÉNÉRALES**

Elles s'adressent aux communautés locales, au Gouvernement et au Comité de Pilotage d'ITIE Mali.

➤ **Aux Communautés locales/collectivités**

- veiller à la bonne utilisation par les collectivités des patentes transférées ;
- évaluer le développement communautaire et des paiements sociaux ;
- promouvoir la participation citoyenne dans le processus ITIE, notamment, dans la gestion de fonds perçus (patentes, taxe voirie, paiements sociaux,) ;
- étendre les recrutements de la mine de Syama aux jeunes de Kadiole ;
- créer des conditions pour faciliter le recrutement des jeunes dans les mines ;
- impliquer la société civile dans la gestion des patentes afin qu'elles servent réellement au développement de la zone ;
- créer un cadre de concertation entre les titulaires des permis de recherche et les orpailleurs afin d'éviter les différends ; dans les localités.

➤ **Au Gouvernement**

- protéger les permis des sociétés minières contre les envahissements des orpailleurs ;
- encadrer l'orpaillage afin d'améliorer son apport à l'économie et au développement national ;
- Etendre la recherche minière et pétrolière au reste du territoire national ;
- veiller rigoureusement à l'application et au respect des textes du secteur ;
- diligenter, si possible imposer la création des couloirs d'orpaillage ;
- créer une raffinerie au Mali répondant aux normes internationales pour éviter d'exporter l'or brut ;
- diligenter la mise en œuvre de la loi sur le contenu local ;
- contrôler de façon accrue la surproduction des Entreprises extractives ;
- disséminer le nouveau code minier en langues nationales ;
- créer un Centre de formation technique pour mine à Bougouni ;
- user de tous les moyens pour redémarrer la mine de Morila ;
- l'opérationnalisation des fonds de développement prévus dans le nouveau Code minier ;
- créer un cadre de concertation entre les titulaires des permis de recherche et les orpailleurs afin d'éviter les différends ; dans les localités ;
- impliquer les autres autorités locales à la levée d'or dans les sociétés ;
- créer des banques d'investissement.

➤ **Au Comité de Pilotage ITIE Mali**

- examiner la nécessité de remplacer l'étape de Djidian par celle de Faboula par exemple (Djidian sera pris dans l'étape de Sitakily) ;
- veiller à réduire les trop grands écarts entre les déclarations de l'Administration et des sociétés extractives ;
- étendre davantage la diffusion des informations contenues dans les rapports ITIE dans la population malienne ;
- étendre la dissémination à la commune de Ntjcouna où se situe la mine d'or de Nampala ;
- ressortir les données de la production de l'orpaillage dans le rapport ITIE.
- former/initier la Société Civile au calcul des patentes ;
- prendre des mesures pour réduire, voire résorber les écarts dans les rapports ITIE ;
- prendre en compte les substances autres que l'or dans les rapports ITIE ;
- renforcer les rapprochements avec les collectivités afin d'améliorer l'exhaustivité des montants des patentes déclarées par les collectivités ;

- impliquer la Direction Générale du Commerce et de la Concurrence dans le processus ITIE en tant que structure qui délivre les intentions d'exportation afin de maîtriser les exportations de l'artisanat minier ;
- sanctionner au besoin les entreprises extractives à fournir les informations demandées ;
- disposer d'un mécanisme de suivi adéquat pour la mise en œuvre les recommandations antérieurs
- mettre la conformité entre les données de la douane et celles de sociétés minières ;
- créer un cadre de concertation entre le service de la douane et les sociétés extractives au moment de la transcription des données pour éviter les écarts ;
- mettre des stratégies en place pour permettre aux sociétés et aux régies de l'Etat afin d'éviter le retard au moment de la certification des données ;
- Prendre des sanctions contre les sociétés et les régies de l'Etat en cas retard de transmission des données pour la certification ;
- l'extension des activités de dissémination des rapports ITIE à toutes les Communes du Mali.

## **9. CONCLUSION :**

La campagne de dissémination du rapport ITIE-Mali 2023 a permis de mettre à la disposition des informations importantes aux populations sur la gestion des revenus extractifs. Elle s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions. Elle a permis d'avoir dans chacune des dix-neuf localités choisies des débats ouverts sur la gestion du secteur extractif, de remonter les préoccupations des parties prenantes au niveau local pour le bon fonctionnement de l'exploitation de nos substances minérales.

On peut retenir qu'elle s'est déroulée dans un climat de cohésion, d'entente, de complémentarité et de satisfaction.

Les représentants des collectivités territoriales, des services techniques locaux, les membres de la société civile (ONG, associations locales), les entreprises extractives et les médias (télé, radio et journaux) ont chacun en ce qui les concerne été édifié sur le contenu du rapport ITIE 2023.